



# Organisation des embarquements

Annexe n° 5

V1.0

## **La convivialité, la bonne humeur et l'entre-aide sont les clés d'une navigation réussie.**

### ❖ Les règles à respecter :

- Seuls les adhérents à jour de leurs inscriptions (carte de navigation comprises) sont autorisés à embarquer (aucune dérogation possible).
- Les inscriptions se font sur le planning en ligne. Pour les sorties découvertes, des fiches d'inscription particulières sont disponibles au secrétariat.
- Inscrivez vos noms, prénoms et numéros de téléphone, afin que le chef de bord puisse vous contacter s'il a un empêchement.
- Prévenir téléphoniquement le chef de bord, de tout retard ou annulation. *Pensez aux bénévoles qui organisent leur journée spécialement pour vous et pour vous faire naviguer.*
- Si vous n'êtes pas inscrit et que vous souhaitez naviguer quand même, passez toujours au club, s'il reste de la place à bord vous embarquerez.

### ❖ Les horaires de navigation :

- 9h00-12h30 pour les navigations du matin et 13h30-17h30 pour les navigations de l'après-midi.
- Arrivez suffisamment tôt pour participer au briefing et gréer le bateau, vous partirez à l'heure et profiterez pleinement de votre sortie.
- Prévenez en cas de retard. En cas d'abus le chef de bord peut décider de partir sans vous ou d'annuler la séance.
- Le chef de base, ou le chef de bord se réserve le droit d'annuler sans préavis un embarquement pour des raisons de sécurité, météo défavorable par exemple. A votre convenance, la séance peut être transformée en cours théorique (sans décompte sur la carte de navigation).

### ❖ Avant l'appareillage :

- Le chef de bord s'occupe des formalités administratives, du briefing et des consignes de sécurité.
- Les équipiers sous le contrôle du chef de bord préparent le bateau suivant les consignes du briefing.
- Le chef de bord vérifie la préparation du bateau et procède à l'inventaire du matériel.

### ❖ Pendant la navigation :

- Le chef de bord est responsable de votre sécurité, écoutez attentivement ses consignes.
- En cas de non-respect des consignes de sécurité, d'une aggravation de la météorologie ou d'une avarie à bord, le chef de bord se réserve le droit de rentrer immédiatement au port.
- Il est rappelé que le port de gilet de sauvetage est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. En cas de non-respect de cette consigne de sécurité, le chef de bord se réserve le droit de ne pas appareiller ou de rentrer immédiatement au port.
- En cas d'avarie nécessitant une petite réparation, le chef de bord peut avancer le retour au port afin de procéder, avec l'aide des équipiers aux réparations. Tant que possible le bateau doit être en bon état de navigabilité pour les prochaines sorties.
- Prévenez le chef de bord de vos impératifs horaires retour afin qu'il prévoie le temps nécessaire au port pour la phase de rangement et de nettoyage.

### ❖ Après la navigation :

- Le chef de bord s'occupe des formalités administratives et du débriefing.
- Les équipiers sous le contrôle du chef de bord se chargent du rinçage des voiles le cas échéant, du rangement des voiles, du rangement et du nettoyage de l'ensemble du bateau, à l'intérieur comme à l'extérieur. Pensez au petit coup de jet pour « dessaler » le bateau (pont, winch, poulies, etc.).
- Le chef de bord vérifie le reconditionnement du bateau pour les prochaines navigations.

***En vous remerciant de votre attention, bien amicalement, le bureau.***

